



Conditions Générales de Vente

Auberge du Maillet

Etablissement géré par :

La société SAS STEM Grands Sites

Siège social : 6 rue Maurice Hurel - 31500 TOULOUSE

Exploitant de :

Auberge Du Maillet - Hameau de Héas - 65120 GEDRE

**Contact: +33(0)5 62 92 48 97 - +33(0)7 89 31 44 28
aubergedumaillet.stem@gmail.com**

Ci-après dénommé « Auberge Le Maillet »

ARTICLE 1 : Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par Auberge Le Maillet.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur d'activités et pour les sociétés ayant leur siège social en France. Le client reconnaît avoir pris connaissance lors de sa réservation, des présentes conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve et sans préjudice des voies de recours habituelles. Il appartient au client de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (affichés aux points de vente de l'exploitant) et de sélectionner les plus avantageux pour lui.

Seule la dernière version française des conditions générales de vente du 28 mars 2019 fait foi. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable des choix du client.

ARTICLE II : Conditions de Réservation

Toute réservation est confirmée par un versement d'arrhes par chèque, virement ou carte de crédit (cartes de crédit en période d'ouverture) équivalent à 35 % du montant du devis pour un séjour d'une nuit ou plus. A défaut de versement, l'Auberge du Maillet ne confirme pas la réservation et ne garantit pas la disponibilité des dortoirs/chambres. La réservation devenant effective à la réception par, l'Auberge du Maillet, du règlement des arrhes.

Le solde du montant de la réservation, soit 65 % du montant du devis, sera versé par le client par chèque, virement ou carte de crédit (cartes de crédit en période d'ouverture) 15 jours au plus tard (date de réception par l'Auberge du Maillet) avant la date du séjour.

Toute demande de réservation à moins de 15 jours avant la date du séjour sera effective par le paiement de la totalité de la somme par versement bancaire.

ARTICLE III : Organisation de la réservation

Les chambres et dortoirs seront mis à disposition des bénéficiaires à partir de 16 h et doivent être libérés le jour du départ à 10h. Tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement.

Les piques niques sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

ARTICLE IV : Modification des prestations

Toute demande de modification des prestations par rapport à la réservation faite, devra être adressée par email à l'établissement. La modification ne pourra être acceptée et confirmée qu'en fonction des disponibilités de l'établissement au moment de la demande.

ARTICLE V : Annulation totale ou partielle

Jusqu'à 15 jours avant la date du début du séjour, les arrhes seront remboursées ou déduites de la facture.

A moins de 14 jours de la date d'arrivée, les arrhes seront conservées par l'Auberge Le Maillet. En cas de force majeure avérée (accident, décès, raisons médicales...), l'Auberge Le Maillet restituera, sur présentation d'un justificatif, le montant des arrhes versées.

Annulation par l'Auberge : lorsqu'avant le début du séjour, l'Auberge Le Maillet annule le séjour, il devra rembourser au client le double des arrhes versées.

ARTICLE VI : Changement de chambres

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, l'Auberge Le Maillet se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

ARTICLE VII : Prix

Les tarifs sont exprimés en euros TTC. Les tarifs confirmés sur la demande de réservation sont fermes jusqu'à la date du séjour.

ARTICLE VIII : Modalité de règlement

Les conditions de règlement du prix se divisent comme suit :

À la fin du séjour, les arrhes sont rendues au client ou déduites sur la facture finale, pour la période initialement prévue. Les factures du solde sont payables à réception le jour du départ ainsi que la taxe de séjour. Sauf dispositions contraires, aucun délai de paiement n'est accordé. Pour les agences, la facture sera envoyée après le séjour selon les dispositions prévues.

Le règlement des extras (blanchisserie, boissons, ...) sera réglé sur le moment.

ARTICLE IX : Assurance – détérioration – casse – vol

Le client doit assurer la garde de ses biens et matériels. Le client devra informer l'établissement de toute dégradation dont il serait à l'origine. Il est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition (chambre, espaces communs, salon, sanitaires) à supporter les coûts de remise en état

Le client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à l'établissement. Le client s'engage à respecter, et à faire respecter à leurs invités, l'ensemble des consignes et règlements de l'établissement. Le client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation de l'établissement ni ne portent atteinte à la sécurité de l'établissement ainsi que des personnes qui s'y trouvent. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Nos bâtiments sont réglementairement non fumeurs.

ARTICLE X : Force majeure

L'Auberge Le Maillet pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'établissement.

L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des arrhes par le client.